

12-14 rue Charles Fourier  
75013 PARIS  
Tél 01 48 05 47 88  
Fax 01 47 00 16 05  
Mail : [contact@syndicat-magistrature.org](mailto:contact@syndicat-magistrature.org)  
Site : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)

Paris, le 25 octobre 2019

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

La garde des Sceaux a récemment été interrogée, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, sur l'existence d'une note des services du ministère de la Justice révélée par le journal *le Canard enchaîné*.

Cette note décrit une stratégie élaborée pour cibler les cabinets de juge d'instruction à supprimer, en application de la loi de programmation de la justice adoptée le 23 mars dernier, en fonction des résultats attendus lors des prochaines élections municipales et des couleurs politiques des villes concernées.

Nous avons immédiatement adressé un courrier à Nicole Belloubet, demeuré à ce jour sans réponse, pour lui demander de confirmer ou infirmer l'existence de cette note. Il apparaît néanmoins à travers ses interventions publiques que cette note est bel et bien réelle et que cette méthode de triage, même démasquée, est pleinement assumée.

Nous avons par ailleurs constaté, lors de notre entretien avec le directeur des services judiciaires la semaine dernière, qu'il était impossible d'obtenir une information claire sur la méthodologie et le calendrier des suppressions de postes de juge d'instruction, que nos collègues nous indiquent apprendre actuellement de manière fortuite ou informelle, sans aucune consultation. Nous comprenons mieux aujourd'hui ce flou, puisqu'il est attendu des chefs de cour qu'ils « diffèrent les annonces des schémas retenus » en fonction des « communes potentiellement concernées qui représenteraient des cibles électorales pour les municipales ».

Il nous apparaît que cette information n'est pas un événement anodin, voué, comme d'autres polémiques, à retomber dans l'oubli. Vous avez voté une réforme de la justice, et notamment de son organisation territoriale, qui vous a été présentée par le gouvernement comme étant de nature à en améliorer le fonctionnement. La représentation nationale ne saurait admettre que l'application de la loi ainsi adoptée soit instrumentalisée en fonction des intérêts électoraux de la majorité en place.

C'est la raison pour laquelle nous en appelons à votre intervention afin de restaurer le respect des institutions, aussi bien celui de l'autorité judiciaire, dont la hiérarchie est actuellement assimilée par la ministre à des exécutants au profit d'intérêts particuliers, que celui du Parlement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute considération.

Katia Dubreuil  
Présidente du Syndicat de la magistrature

